

OBJET : (52) DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE - RAPPORT SUR L'EMPLOI DE LA DSU ET DU FSRIF 2022

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE VINGT-HUIT SEPTEMBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNNOIS, légalement convoqué le 15 septembre 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE
Adjoints
Mme CAPBLANC, M. FABRE, Mme AUBIN,
Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN
Conseillers Délégués
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
M. BOISCO, M. ROZOT,
Mme ENGUERRAND, M. PONCHEL, Mme SAIDI,
M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. ZAMBUJO, M. HEURFIN,
M. FLEURIER et Mme CHRISTIN
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme TROUZIERS EVEQUE	à	M. WILLIOT
Mme RICARD	à	Mme CAPBLANC
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme BRULE

ABSENT EXCUSE : M. KERGOAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FAUCONNIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 DU CGCT
A.R. du 23 octobre 2023
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 20230928 - DL2023 - 82 - 24
Publiée le 01 octobre 2023



Pour le Maire
Par délégation
Directrice Générale des Services
C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : (52) DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE - RAPPORT SUR L'EMPLOI DE LA DSU ET DU FSRIF 2022

N° 2023/82 du 28 septembre 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1111-2, L 2121-29, L 2122-21, L 2334-15 à L 2334-18-4 et L 2531-12 à L 2531-16 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire sur l'emploi de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France 2022, ci-annexé,

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 32

Vote(s) Contre : 2

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'adopter le rapport sur l'emploi de la Dotation de Solidarité Urbaine et le Fonds de Solidarité des communes d'Ile-de-France 2022.

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Pasis



Evelyne FAUCONNIER
Conseillère Municipale Déléguée
En charge du Cadre de vie de la ville

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor or the Municipal Secretary, is written below the official stamp.